

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 26

Artikel: Il y a cent ans
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219610>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

MEFIEZ-VOUS

DU temps de la grande guerre, cette parole déprimante n'a-t-elle pas été affichée un peu partout et dite à chaque instant ? Et cependant, la confiance était chose indispensable.

Au temps de la grande guerre... Ah bien oui, n'est-ce pas de tous temps, chez nous aussi bien qu'ailleurs, qu'il y a eu de ces êtres bizarres qui, au moment où vous leur racontiez un fait ou leur faisiez une confidence, soufflaient ce cri àpre à votre oreille : Méfiez-vous. Très simple en vérité, mais au fond je voudrais savoir exactement ce qui se passe dans le cœur de ceux qui, de cette façon, ont l'air d'éprouver pour nous, pauvres hères, une telle sollicitude. Tout d'abord, c'est le désir qu'on les écoute, celui de rendre un amical service n'étant pas exclu. Il faut suivre leurs conseils, autrement les pires calamités sont prêtes à surgir, et ce sera bien fait : vous avez été averti, et comme on dit, un bon averti en vaut deux. Deux quoi ? Cette affirmation revêt un caractère quelque peu sybillin, mais passons.

L'autre jour, je rencontre l'ami Paul (qui pourrait tout aussi bien s'appeler Pierre). La conversation rouie sur le journalisme — nous grattons tous deux du papier. — On en vient à parler de Pierre (qui pourrait tout aussi bien s'appeler Paul) : C'est l'homme qu'il faut, dis-je, pour faire partie de ce comité où vous ne voulez pas entrer... Méfiez-vous... et ces deux mots détruisent immédiatement mon optimisme. Que je suis bête quand même, j'aurais dû me méfier avant qu'on m'y invite. Méfie-toi donc, observe ce qui va se passer... Il ne se passe rien du tout, au grand jour. Pour savoir ce qui se passe, il faudrait aller dans une impasse obscure, où il me serait impossible de distinguer quoi que ce soit de clair, de précis. Je préfère rester au grand soleil, quitte à être aveuglé par ses rayons qui, du moins, réchauffent, permettent de voir tout ce qu'on veut quand ils ne sont pas trop forts.

Il vous arrive, comme à moi, je pense, d'entendre derrière vous, sur la voie publique, cet avertissement : Attention, s. v. p. On ne dit pas toujours s. v. p., mais c'est un détail, car on sait parfaitement de quoi il s'agit : Pour ne pas être écrasé par un véhicule, il faut se garer, et l'on se gare. On sait à qui ou à quoi on a affaire. Le danger est conjuré. Avec cette satanée recommandation : méfiez-vous, il en va autrement ; il faut regarder à droite, à gauche, et comme aucun point distinct ne perce la brume, et qu'il faut avancer quand même, on finit par ne plus se méfier du tout, pas même de celui qui vous a lancé le méfiez-vous. Ce serait bien souvent le cas de dire à ce moment, en se parlant à soi-même : Attention, mon vieux, ne coupe pas, résiste passivement, il y a du sorniois dans l'air, et vas-y prudemment, mais vas-y.

Je me trouvais assis à côté d'un monsieur et lui donnais des renseignements sur l'activité de tel autre monsieur qui me devait une fière chandelle avec laquelle il avait éclairé sa route... Méfiez-vous, vous en êtes drôlement récompensé, je ne vous dis que ça...

Nous passâmes à un autre exercice, une fois que ma stupeur ridicule se fut évaporée.

Le système des fiches de consolation est ex-

cellent. Il y en a un autre dont nous devons nous méfier, tous tant que nous sommes. Il peut se présenter sous bien des formes, ce protégé insatiable et carnivore. Sa fausse perruque cache aussi bien les traits d'un joli et frais garçon que ceux d'un mastodonte au pied agile. C'est un art exquis, vous dis-je, qui procure les plaisirs les plus raffinés. Par exemple, il faut avoir bon estomac pour digérer ces repas qui se composent à l'ordinaire d'une tête assaisonnée avec des sauces des plus imprévues. De cette sauce-là, tâchez de ne pas être un condiment, c'est une fière chance que je vous souhaite.

Une réminiscence historique pour conclure et montrer que mes élucubrations s'inspirent à une autre source qu'à celle des multiples potins si goûtés par les petits esprits.

La scène se passe sous le Consulat. Je tairai le nom. Un homme politique se fait présenter par une dame influente au Premier consul, qui le complimente. L'auditeur désire un siège au Tribunal. Son astuce se donne libre carrière. Il déclare catégoriquement : « Vous pouvez compter sur moi ».

Sorti, il vient tout droit chez Siyéès, l'adversaire de Bonaparte, dont notre faux-bonhomme dit pis que pendre pour s'attirer les voix des partisans de l'abbé, qui reçoit cette assurance : « Vous pouvez compter sur moi. » Je ne sais pas si les deux audiciens furent avertis par quelqu'un qui leur aurait dit : Méfiez-vous, mais ce qui est certain, c'est que le rusé compère fut élu.

J. Nel.



VÈVO ET VÈVE

ME, que desà la mère Crebliottet que l'avai einterrà son hommo lài a duve senanne, mènè su pas pi tant d'a pllieindre. I'éte pardieu bin benhiràosa avoué mon Crebliottet. Porquie lo saré-io pas avoué on outro. Lè z'hommo sant pas tant croûti qu'èin a que diant. S'èin retrôvâvo ion que mènè fasse on bocon lè get dâo, diabe m'èinlèva se mènè remàreryé pas, et pu ràva po lè grante leingue et reràva po cein que porrant dere.

— Por quant à mè, que desà la Marienne à Pi-dètsau que la senanna passà l'avai menà son Pi-dètsau ào cemetiro, i'é ètà malhiràosa quemet lè pierre avoué mon premi hommo. Sarai tot parai la mètsance se ne réussessé pas mi avoué on outro. Lè z'hommo èin a dâi z'on et dâi d'altro. S'èin vègnâi ion que mènè pllièse, mènè rondzâi pi se lo preindré pas dâi duve man po mènè reveindzi de l'altro.

— Mè, desà èin s'en revegnent dâo cemetiro la Janette à Bourlafû, i'é vu lè z'èplète avoué mon premi, — lo François Bouteffâ — ; avoué mon second, Louis Boulafû, lè dzein l'ant adî de, quand mènè su remaryâie avoué li, que n'avé pas tot plliorâ ào bri, et l'ètà pardieu bin veré. Lè z'hommo sant quemet lè pere burâie : èin a duve

de bliette po iena de bouna. Ne pu tôt parâi pas avâi croûte tchance tràî iâdzo tsau iena. Se sè presente on bon fonds, lo prègno avoué lè quatre dâi et lo pâodzo.

— Mè, so desâi Medze-Cougnarda, ma poûra Suzon ètai on agni. On porrai pas èin retrôvâ onna parârie. Sari pas asse fou et bornican d'èin reprendre onn'otra!

— Mè, desâi Rupatchou, avoué ma fenna que l'ètai on diâbllio, l'ottô ètai pi que l'einfè. La vilhie l'è mortâ. K'è pas mè que mè voudri remaryâ!

— Et mè, que sè peinsâve Trossecoque, lè z'affère allâvant bin mau avoué ma première et pe mau avoué ma derrâire. Su pas courieu de savâi quemet cein àodrâi avoué onn'otra. N'è pas mè que mè vu r'einfennâ. S'èingaupe cò voudra!

Marc à Louis.

PÈ LO MILITÈRO

CREBLIAPOUTEIMPS n'avâi jamé ètà fotu de recougâitre sa man drâte d'avoué la gautse. Son caporat lâi desâi:

— Mon Dieu, que t'i fou, mon potiro Crebliapouteimps, a-te que la drâte. A te que la! Ora, la vâo-to recougâitre?

— Oï, caporat! sti coup, crâio que lâi su. Lo caporat vire dâo tràî coup su li mimo Crebliapouteimps et lâi fâ:

— Eh bin, on vo vère. Io è-te ta man drâte?
— Tonnerre, que repond Crebliapouteimps, quemet faut-te lo savâi: vo lè zâi mèlliâie!

Marc à Louis.

IL Y A CENT ANS

DEN monsieur du canton de Vaud, âgé de plus de 50 ans, encore garçon, et trop isolé par la perte de tous ses parents, désire connaître une famille d'honnêtes et aimables gens, fixée à la campagne, et prendre des arrangements pour finir ses jours auprès d'elle. Avec la santé, beaucoup d'activité, encore quelques capitaux disponibles, et les fruits d'une bonne éducation, il pourrait s'occuper concurremment pour la famille, soit de la direction des affaires rurales qu'il connaît, soit de l'éducation de jeunes enfants, s'il y en a. Peut-être serait-il assez heureux pour contribuer encore un peu à l'agrément d'une bonne et douce société. Il préférerait le voisinage d'une ville située près d'un lac. On prie les personnes à qui cela pourrait convenir de donner leur adresse au Bureau d'Avis ; on pourrait l'envoyer cachetée sous la lettre R.

Pour cause de départ, on vendra au Petit Mon-Repos, No 20, toutes sortes de livres d'instruction français, anglais, allemands, italiens, latins, grecs ; globes, atlas, un atlas de la Suisse en 16 feuilles sur carton, cartes géographiques détachées, atlas historique, un tellurium, une machine à électrique à plateau avec quelques accessoires, un télescope, loupe, thermomètre, baromètre, tables noires et tablettes des livres ; le tout très propre et pour comptant.

Tous les jours, à 3 heures après-midi, et le dimanche à 8 heures du matin, on cuira des rôtis, pâtés et des gâteaux et on trouvera à louer de belles feuilles à gâteaux, grandes et petites, chez Strudel, place St-Laurent 9.

M. Jordnis, chirurgien-dentiste breveté, ayant transféré son établissement maison de Crousaz-

Meyn, rue de Bourg No 38, au premier étage sur la rue, prie les personnes qui lui ont accordé leur bienveillance jusqu'à ce jour, de vouloir prendre note de son nouveau domicile, il en sera très reconnaissant.

Conrad Schlegel, maître-voiturier, fera partir de Berne de 20 ou 24 courant (mai) une bonne voiture pour Vienne en Autriche, passant par Augsbourg et Munich. S'adresser directement à lui, No 98, quartier Blanc, à Berne.

Le soussigné a l'honneur de prévenir MM. les amateurs de musique qu'à la réquisition des personnes qui le demandent, il se fait entendre sur la guimbarde dans les sociétés particulières. En même temps, il offre de donner des leçons de cet instrument, ainsi que de guitare. S'adr. au magasin de musique de M. Hofmann, rue de Bourg 6. C. Eulenstein.

L'administration de la caisse de secours pour les ouvriers de divers métiers, prévient Messieurs les copropriétaires de la dite caisse que, par délibéré du 29 mai dernier, elle a décidé que le lieu des séances serait établi à l'auberge du Pont, au premier étage, à Lausanne. A cet effet, l'assemblée du 26 juin courant aura lieu au dit local. Ruchonnet, président.

La Patrie Suisse. — C'est encore un numéro exceptionnel et renforcé que nous adresse la « Patrie suisse » (No 828, du 17 juin. Il est presque entièrement consacré aux nombreuses actualités de ces derniers jours : l'inauguration à Carouge du monument Vibert, dit des communes réunies; le centenaire de la Société des officiers, etc. On y admire toute une série de superbes clichés consacrés aux représentations de « Judith », de René Morax et Arthur Honegger, au Théâtre du Jorat, à Mézières, et à la XIIIe Fête des Narcisses. Un vivant portrait rappelle la fine figure d'un disparu, celle de Georges de Monténach, l'homme éminent que Fribourg et la Suisse viennent de perdre. Il n'est pas possible de rêver un numéro plus attrayant et plus artistique tout en restant uniquement suisse et national. D. T.

Jeu de mots. — C'était vers 1860. La brigade Tronchin était en manœuvres dans la région de Gossens. Le bataillon 70 avait alors à sa tête le commandant Faraudo, tailleur, à Lausanne. L'adjudant était le capitaine Larpin, cordonnier, plus tard municipal à Lausanne (de 1874 à 1882).

A un moment donné, le commandant dut s'absenter, laissant pour quelques instants la direction du bataillon au capitaine Larpin. Tout à coup arrive le colonel suivi de son état-major et s'approchant du capitaine qui a pris la position et a cessé de donner des ordres :

— Capitaine, dit-il, qu'ordonniez-vous (cordonnier) ? Est-ce que le commandant Faraudo est ailleurs (tailleur) ? O. D.

CE QU'AIME LE LECTEUR

DITES-MOI, vous qui êtes journaliste, que préférez la majorité des lecteurs dans un de vos canards ? » nous demanda l'autre jour quelqu'un.

— Canard ! Canard ! D'abord, soyez convenable, s'il vous plaît. Et, maintenant, pour répondre à votre question, nous vous dirons que c'est très difficile, de préciser les préférences de la majorité des lecteurs.

Il en est que l'article de fond, tout intéressant soit-il, laisse absolument indifférents. Peu leur chaut l'opinion de tel ou tel sur telle ou telle question à l'ordre du jour. Toutefois, s'il n'est pas long, il a quelque chance d'être lu. Il en est de même des articles de fantaisie, littéraires, artistiques, variétés, etc. Les comptes rendus de conférences, de concerts, d'expositions, ne sont guère lus que par ceux dont ils parlent, curieux de savoir ce qu'on pense et ce qu'on dit d'eux. Le journaliste est un « as », s'il ne dit que du bien, un vulgaire crétin, s'il critique.

Ah ! mais ce qui rallie, sinon tous, du moins le plus grand nombre de lecteurs, c'est le fait divers. Oh ! les crimes, les accidents, les scandales sont pâture de gala. Il faut à ces lecteurs-là du sang, des cadavres, de la casse, enfin, tout le menu « sensationnel » de la manchette et du placard.

C'est triste à dire, mais c'est comme ça. Aussi bien, le journaliste en vient-il tout naturellement à désirer, presque, ce qui fait monter le tirage, ce

qui assure la vente. Puis il se blase peu à peu ; plus rien ne l'étonne, plus rien ne l'émeut.

Quant aux comptes rendus des assemblées législatives ou administratives, ils ne trouvent des lecteurs que s'il y eut des incidents un peu piquants ou de vives « prises de bec ». Autrement, en citoyens confiants dans leurs autorités, ils s'en rapportent pleinement quant aux discussions. Ce qui leur importe, c'est la décision, surtout s'il doit en résulter pour eux profit ou dommage.

Vous voyez donc qu'il n'est pas si facile que ça de faire un journal, de contenter tout le monde. On pourrait presque dire, c'est triste, nous le répétons, que les meilleurs collaborateurs des journaux sont les assassins, les voleurs, les chauffards imprudents et téméraires. Ceux-là fournissent de « bonne copie ». Ça fait mousser la vente.

Heureusement, qu'il y a tout de même aussi quelques lecteurs pour la première page. J. M.

Profiter des circonstances. — Dans un petit cimetière de village de la Côte-d'Or, un de nos confrères a relevé la singulière épitaphe suivante :

Ici repose
regretté de sa famille et de ses clients
PIERRE MERCIER
Patron d'auberge
1848-1903
inventeur de la Célèbre Omelette Mercier
dont son fils
établi route de Dijon
a seul la recette.

...Il faut être positif dans la vie.

Un mot de Marseillais. — Moi, je n'ai qu'à imiter le chant du coq ; voilà le soleil qui se lève !

Egalité. — Je n'ai qu'un seul désir : être l'égal de mes supérieurs.

JEUNES FILLES

— Mais enfin, comment fais-tu pour te farder aussi bien ? Je t'admire. On dirait que tu as une longue expérience.

— Je n'ai eu qu'à regarder maman ; quand elle criait : « Allons, les enfants, à table ! Je vous rejoins », je savais ce que cela voulait dire. Un petit coup d'œil, et j'apprenais mon métier.

— Ma chère amie, il faut que je vous dise tout net : je n'approuve pas votre façon d'autoriser Henriette à sortir souvent seule avec Henri. Je sais Henriette sérieuse, bien élevée, elle a de qui tenir, car je connais votre morale ; mais cela me déplaît. Et vis-à-vis de ma fille, c'est d'un très mauvais exemple.

— Vraiment ? éclate de rire la mère d'Henriette. Je n'y voyais pas malice ; Henriette non plus.

— Mais enfin, Henri est un homme !

Dix-huit ans.

— Avec qui préfères-tu danser ?

— Avec n'importe qui. Je danse pour la danse, et non pour le danseur.

— Enfin, Germaine, que signifie cette plaisanterie : tu ne veux pas épouser ce monsieur ?

— Mais, maman...

— Pourquoi ? Je te défie de me donner une bonne raison.

— Mais, maman...

— Ah ! tu vois bien. En aimes-tu un autre, par hasard ? (Germaine aurait-elle cette audace ? son cœur appartient à sa mère : d'abord. Elle n'en peut disposer qu'avec le consentement maternel. C'est un trésor indivis.) Ne m'avais-tu pas dit que tu voulais un mari grand ?

— Oui.

— Avec des yeux bleus ?

— Oui.

— Sans lorgnon et sans barbe ?

— Oui.

— Sérieux, riche ?

— Oui.

— Et ayant une carrière libérale ?

— Mais oui, maman.

— Eh bien ! Manque-t-il quoi que ce soit à notre ami ?

Et, de guerre lasse, après que Germaine a mur-

muré entre ses dents, assez bas pour qu'on ne l'entende point : « Il ne me plaît pas », la mère hausse les épaules, s'en va, digne, en prononçant ces mots définitifs :

— Mon Dieu, que c'est bête, une jeune fille !

— Et puis, moi, si mon mari ne me plaît pas, eh bien ! je divorcerai. Pourquoi donc tant hésiter à choisir le fiancé ? De notre temps, on ne se marie plus pour toute la vie.

— De mon temps, une jeune fille...

— Je suis sûre, grand-mère, qu'on t'a dit la même chose quand tu avais dix-huit ans.

DEVANT LA CIBLE

LE Journal de Bex a publié, il y a quelque temps, le procès-verbal d'un accident survenu au tir de Bex, en l'année 1753. Voici quelques extraits de ce procès-verbal :

« Du 15 janvier 1753. — La Justice de Bex assemblée à l'extraordinaire à 3 heures après-midi pour aller visiter le corps de Jean, fils de feu Jean Roux, réfugié français, habitant et marié dans ce lieu, qui, étant marqueur dans une des cibles noires du prix franc que le sieur Hypolite Challand, marchand, aussi habitant dans ce lieu, faisait exposé au petit fusil, ensuite du mandat de permission qu'il en a du généreux et très honoré Seigneur Gouverneur, a eu le malheur d'être tué. La dite Justice s'est transportée sur les lieux, trouva le dit Roux expirant cependant, articulait encore des paroles de bon sens et de bon chrétien, demandant pardon à Dieu et pardonnant de tout son cœur celui qui avait fait le coup, ignorant qui c'était ; il est mort environ un quart d'heure après avoir reçu le coup. »

L'enquête fut menée fort soigneusement ; on repéra le chemin de la balle, la distance des cibles et l'on peut attribuer l'accident au fait que plusieurs coups étant partis ensemble, le marqueur avait cru que sa cible avait été touchée et s'était levé pour montrer le coup au moment où le tireur visait précisément la cible non encore touchée.

« Le justicier Jonas Nicollerat, fils de feu Isaac Nicollerat, de son vivant aussi justicier de ce lieu, qui est le soldat à qui ce triste accident est arrivé, est un homme d'environ 40 ans, de bonnes mœurs, de conduite irréprochable, libre de ses sens, et n'ayant en aucune façon dans ce moment ou dans la journée donné aucune preuve d'excès ni d'apparence de fait de vin ainsi que chacun s'est empressé de le déclarer, par pure vérité. De plus, le dit Nicollerat a toute sa vie marqué beaucoup d'attention et de zèle à rendre service au pauvre défunt, dont la femme est, avec le dit Nicollerat, au 4e degré de sang, et ce qui confirme que le malheur est un pur accident, c'est le désespoir où l'on relate que ce coup a plongé Nicollerat et toute sa grande famille apparentée. La Justice a constaté que les habits du défunt, qui n'avaient pas 5 pieds de Berne de hauteur, étaient de même couleur que les fascines et branches dont le derrière de sa cible était revêtu ; que, d'ailleurs, il y avait sur le chemin des arbres dont les branches pendantes dérobaient la vue, surtout encore si l'on fait attention qu'un soldat qui enjôle la cible avec les armes accoutumées dans ce pays, n'a qu'une mire ouverte qui ne lui laisse voir que le petit objet auquel il tire. Enfin, tous les soldats et plusieurs autres étrangers qui étaient présents, ont attesté que le dit Nicollerat, en se mettant en joue, a crié gare au marqueur. »

« Les faits furent portés à la connaissance de LL. E.E. de Berne, qui après avoir ordonné l'emprisonnement et les formalités d'usage, gracieusement, comme de juste, l'auteur involontaire de cet homicide :

« A vous, notre féal Chatelain de Bex, salut.

« Vous ferez savoir aux parents du fugitif Nicollerat qu'il a été pleinement gracié par LL. E.E. qu'il peut en toute sécurité rejoindre sa famille et que tout ses biens lui doivent être rendus ; toutefois, il paiera les frais, dans lesquels sont compris ceux de Berne. »

« Le sieur Challand a été ordonné de : 1. Lever la cible où le malheur est arrivé, de la poser